

# PARCOURS CRÉATIFS ET FUTURS INNOVANTS POUR LES JEUNES SÉNÉGALAIS ET IVOIRIENS

C.U.P. N° F77H16001630001



## LES POLITIQUES, LES MODELES D'ORGANISATION ET LES SERVICES DE L'EMPLOI EN CÔTE D'IVOIRE FACE À LA PROBLÉMATIQUE DE LA MIGRATION ILLÉGALE



CÔTE D'IVOIRE 2017



MINISTERO DELL'INTERNO





## Préface

**Les Politiques, les Modèles d'Organisation et les Services de l'Emploi face à la Problématique de la Migration des Jeunes en Côte d'Ivoire**

**JEAN ARMAND R. NDOULOU**

**2017**

Ce document fait partie des initiatives prévues dans le cadre du projet « **PACOURS CREATIFS ET FUTURS INNOVANTS POUR LES JEUNES IVOIRIENS** C.U.P.N F77H16001630001 » qui vise à **réduire les causes de la migration des jeunes** en favorisant le développement de l'économie locale tout en soutenant la politique publique en faveur de la jeunesse. Piloté par la **Région Piemonte (Italie)**, le projet « **PACOURS CREATIFS ET FUTURS INNOVANTS POUR LES JEUNES IVOIRIENS** C.U.P.N F77H16001630001 » est mis en œuvre en Côte d'Ivoire par la **Communauté Abel et la Mairie de Grand-Bassam**.

Cette enquête vise à contribuer aux efforts de lutte contre la **migration clandestine des jeunes Ivoiriens** en mettant en évidence **les politiques, les modèles d'organisation et répertorier les programmes/projets et services** concernant l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. Elle vise aussi à promouvoir les « **modèles de réussite** » relatifs à l'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire.

Ce document est le résultat d'une « **concertation active** » entre **l'équipe de l'enquête** et les **acteurs des principales structures publiques** pour l'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire. Il est donc la résultante d'une **recherche documentaire élargie et d'une enquête participative sur le terrain**.

### **A PROPOS DE LA REGION PIEMONTE**

La **REGION PIEMONTE** est une région de l'Italie qui s'étend sur une superficie de **25 402km<sup>2</sup>**. Elle comptait en **2016, une population de 4.392.5261 habitants et a comme capitale Turin**. La région Piemonte est divisée en 8 provinces : la province d'Alexandrie, la province d'Asti, la province de Bielle, la province de Coni, la province de Novare, la province de Turin, la province du Verbano-Cusio-Ossola et la province de Verceil. Depuis 2014, cette région est dirigée par Monsieur **Sergio CHIAMPARINO**. La **REGION DE PIEMONTE** a une relation historique avec la Côte d'Ivoire notamment avec la **Mairie de Grand-Bassam** grâce à différents projets réalisés par la **Communauté Abel** et financés par la **Mairie de VINOVO** et le **Comité VINOVO FOR AFRICA**.

### **A PROPOS DE LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM**

Première **capitale de Côte d'Ivoire (1893-1900)**, **patrimoine mondial de l'UNESCO** depuis juillet 2012, la **Commune de Grand-Bassam** est une ville historique située à 43 kilomètres à l'est d'Abidjan notamment dans la région du Sud-Comoé et couvre une superficie de 12km<sup>2</sup>. Elle compte une population de **84 028 habitants** dont **40 180 hommes** et **43 848 femmes** pour **17 753 ménages** (RGPH 2014).

Depuis 2013, la Commune de Grand-Bassam est dirigée par le Maire **Georges Philippe EZALEY**.

### **A PROPOS DE LA COMMUNAUTE ABEL**

Expression du « **GRUPPO ABELE** » de Turin, la Communauté Abel de Grand-Bassam, est placée sous la double convention du **Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Sociales et a pour partenaire local, le Diocèse de Grand-Bassam**. En 2010, la Communauté Abel a obtenu l'accord d'établissement de la part du gouvernement de Côte d'Ivoire. Les interventions de la Communauté Abel visent à « **Donner la Dignité aux Personnes Faibles.** » Pour atteindre cet objectif, la Communauté Abel de Grand-Bassam a trois volets d'intervention : **le Centre Educatif Professionnel Abel, le Carrefour Jeunesse, et le Centre de Recherche et Formation**.

Créée en 1982, la Communauté Abel est dirigée depuis 2010 par Mr **LEONE DE VITA** en qualité de **Directeur Général**.

---

<sup>1</sup> Données de l'ISTAT (Institut National des Statistiques)

## LA PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION ILLEGALE DES JEUNES EN CÔTE D'IVOIRE

### ***Les jeunes Ivoiriens : de l'immense besoin d'insertion à la migration clandestine***

En Côte d'Ivoire, l'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure du Gouvernement. La Côte d'Ivoire est l'un des pays, rapporté à la population, qui a une forte proportion de jeunes en Afrique. À l'instar d'autres pays Africains, en Côte d'Ivoire, **« un nombre croissant de jeunes aspirant à l'autonomie sociale et financière, ne parvient pas à développer durablement une activité au sein de la cellule familiale et doit affronter les aléas d'une insertion à l'extérieur. »**<sup>2</sup>

Les **perspectives et les opportunités économiques** encore trop modestes et sous pression ne répondent pas aux **immenses besoins d'insertions** soulevés par les **jeunes Ivoiriens en milieu rural comme urbain.**

Les jeunes Ivoiriens représentent une des premières ressources du pays, **leur insertion sociale et professionnelle dans un contexte de pauvreté pose de véritables défis au gouvernement. Les flux de migrations clandestines des**



En provenance de la Libye/ 156 migrants clandestins accueillis à Abidjan Jeudi 13 avril 2017, à l'aéroport FHB Abidjan.  
<http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=850>. Consulté le 10/07/2017

**jeunes Ivoiriens vers l'Europe observés ces dernières années viennent encore renforcer ces défis.**

En Côte d'Ivoire, plus d'une **décennie de crise politique et militaire** a grandement contribué à la détérioration des conditions de vie, en **particulier chez les couches vulnérables de la population, dont les jeunes.**

Depuis la sortie de crise en avril 2011, le gouvernement ivoirien a fait de **la lutte contre le chômage une de ses priorités.** La création d'emplois, surtout en faveur des jeunes, figure au premier plan dans l'action gouvernementale.

Depuis quelques années, **le gouvernement ivoirien a mis en œuvre certaines initiatives de promotion de l'emploi des jeunes.** D'autres projets sont en cours depuis la création d'un Ministère dédié à l'emploi des jeunes et d'une Agence pour l'emploi des jeunes (AEJ) en 2015.

<sup>2</sup> Sandra Barlet, Rohen d'Aiglepierre, "les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique". AFD. Paris 2016

Cependant, depuis quelques années, à la problématique d'emploi s'est ajoutée une autre préoccupation qui touche particulièrement les jeunes : la migration clandestine vers l'Europe. « Aujourd'hui plusieurs milliers de jeunes meurent dans des conditions effroyables en tentant de traverser la méditerranée et le Sahara. Quelle honte pour nos pays et nos gouvernements »<sup>3</sup>, avait déclaré M. Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire, le 10 juillet 2017, lors de l'ouverture du 44e conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI qui s'est tenu à Abidjan sur le thème de "jeunesse, paix et développement dans un monde de solidarité".

Le voyage clandestin des jeunes vers l'Europe s'est révélé d'une grande ampleur en Côte d'Ivoire. Selon le gouvernement Ivoirien, environ **2000 jeunes Ivoiriens étaient arrivés sur les côtes Italiennes au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.**

### **I-1 LA CÔTE D'IVOIRE FACE A LA MIGRATION CLANDESTINE DES JEUNES**

Depuis quelques années, L'Europe fait face à une **immigration clandestine de grande ampleur**. Des vagues successives de migrants clandestins prennent la direction de l'Europe.

L'Italie, pays d'Europe du Sud, apparaît **particulièrement touchée du**



En provenance de la Libye/ 156 autres migrants clandestins accueillis à Abidjan Jeudi 13 avril 2017, à l'aéroport FHB Abidjan. 156 ivoiriens migrants clandestins de la Libye en Côte d'Ivoire. [http://news.abidjan.net/photos/album\\_new.asp?id=32947](http://news.abidjan.net/photos/album_new.asp?id=32947). Consulté le 10/07/17

**fait de sa situation géographique qui fait de cette république qui comptait en 2014, 60.795.612 habitants<sup>4</sup>, la principale porte d'entrée de la migration clandestine en Europe. L'île italienne de Lampedusa est devenue la principale porte d'entrée de la migration illégale en Europe remplaçant la frontière gréco-turque.**

« Quelque **37 000 migrants sont arrivés de Libye en Italie depuis le début de l'année 2017**, un chiffre en hausse de près de 30 %, par rapport à la même période en 2016, selon le ministère italien de l'Intérieur. **En 2016, 181 000 migrants, un record, étaient parvenus en Europe via les côtes italiennes, dont 90 % en provenance de Libye.**»<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> AFP, "Migrants: Ouattara pour une mobilisation des pays musulmans". <http://news.abidjan.net/h/618309.html>. consulté le 11/07/2017

<sup>4</sup>Figaro.fr avec AFP, " L'Italie a perdu 100.000 habitants en 2014". <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/06/15/97001-20150615FILWWW00150-l-italie-a-perdu-100000-habitants-en-2014.php>. Consulté le 05/06/2017

<sup>5</sup>AFP "Environ 6 000 migrants secourus en Méditerranée en deux jours". <http://www.france24.com/fr/20170507-italie-libye-environ-6-000-migrants-secourus-mediterranee-deux-jours>. Consulté le 07/05/2017.

« **Malgré les nombreuses opérations de sauvetage**, plus de 4 800 migrants sont morts ou ont disparu en Méditerranée en 2016. **Les canots surchargés se dégonflent et prennent l'eau rapidement tandis qu'à bord, les migrants, affaiblis par les conditions effroyables qu'ils ont rencontrées en Libye, souffrent d'hypothermie ou sont asphyxiés par les émanations de carburant.**»<sup>6</sup>

Cette hausse du nombre de migrants **coïncide avec l'instabilité qui règne comme jamais en Libye**. Les passeurs profitent de cette situation pour multiplier les voyages en direction de l'Europe.

« **Nous avons également recueilli de nombreux témoignages concordants à bord de l'Aquarius, qui illustrent clairement la situation de non-droit qui règne en Libye**. De nombreux **entretiens avec des personnes secourues ont révélé un degré de violence alarmant**. Alors que les récits varient d'une personne à l'autre, tous ont un point commun : la **violence subie par les rescapés est quotidienne**. Cette violence prend la forme d'**arrestations arbitraires et de kidnappings, d'extorsions et de travail forcé, de maltraitance physique et de torture au sein des centres de détention, de violences sexuelles et de meurtres.** »<sup>7</sup>

En mars 2017, 151 migrants clandestins ivoiriens ont atterri à Abidjan en provenance de Libye, après une opération de rapatriement menée par l'État et l'agence des Nations unies en charge des migrations. Quelques enfants en bas âge, des mères de famille et beaucoup de jeunes Ivoiriens. Ces migrants clandestins sont revenus à la case départ après avoir tenté **l'aventure de la migration clandestine**. Ils sont rentrés après un périple qui, souvent, les a menés dans l'impasse à Tripoli.



En provenance de la Libye/ 156 autres migrants clandestins accueillis à Abidjan. Jeudi 13 avril 2017, à l'aéroport FHB Abidjan. 156 ivoiriens migrants clandestins de la Libye en Côte d'Ivoire. <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=850>. Consulté le 10/01/17

**En 2016, selon le Ministère Italien de l'intérieur, 12.396 ivoiriens avaient débarqués sur les côtes Italiennes, soit 7% de l'ensemble des migrants. La communauté ivoirienne était la 4<sup>ème</sup> après celle du Nigeria, de la Guinée Conakry et de l'Erythrée.**

<sup>6</sup> Jeune Afrique avec AFP. "Méditerranée : 180 000 migrants secourus par les gardes-côtes italiens en 2016". <http://www.jeuneafrique.com/385154/societe/mediterranee-180-000-migrants-secourus-gardes-cotes-italiens-2016/>. consulté le 11/07/2017.

<sup>7</sup> SOS Méditerranée. DOSSIER DE PRESSE du 7 mars 2017. <http://www.sosmediterranee.fr/medias/presse-mars-2017.pdf>. consulté le 07/05/2017

Par ailleurs, du **01 Janvier au 30 Juin 2017**, selon le **Ministère italien de l'intérieur**, **6.655 ivoiriens** avaient débarqués sur les côtes Italiennes. La communauté Ivoirienne représentait la deuxième communauté africaine après celle du Nigéria.

**Mike**, cet **Ivoirien de 23 ans originaire de la ville de Grand Bassam** est parvenu à franchir la frontière Italienne en espérant un jour rejoindre la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne.

**« Si je devais retourner en Côte d'Ivoire, je deviendrais fou. Là-bas, je n'ai ni famille, ni avenir. »**. **« J'ai quitté mon pays, la Côte d'Ivoire, à la fin de la guerre civile en 2011. »**

*Mes parents ont été tués pendant le conflit. Je n'avais pas le choix, pour rester en vie, il fallait que je parte moi aussi. Mes frères et sœurs ont fait comme moi mais dans la panique on s'est séparés. Je n'ai plus jamais eu aucune nouvelle d'eux. Avant d'arriver à Melilla, j'ai traversé de nombreux pays : le Ghana, le Togo, le Burkina Faso, la Mauritanie et enfin le Maroc. Ce périple a duré plus de deux ans. Au Maroc, j'ai vécu pendant huit mois aux environs de Nador dans un campement en compagnie d'autres migrants. Là-bas, plusieurs groupes se forment et parfois l'un d'eux décide que c'est le 'grand soir', autrement dit le moment de franchir la frontière. En général, le groupe de volontaires est aidé dans sa démarche par un autre groupe qui part un peu avant pour tenter de déjouer la vigilance des gardes-frontières. Même si cette technique ne fonctionne pas à tous les coups, elle a au moins le mérite de laisser une petite chance aux candidats au départ. Moi, j'ai fait partie d'un groupe composé d'une cinquantaine de personnes. Nous sommes seulement huit à avoir réussi à passer les trois grillages. Je m'en suis sorti avec de légères blessures au bras et au genou, mais ce n'était rien par rapport à l'émotion que j'ai pu ressentir sur le moment. Je me suis dit : "Ça y est, tu es en Europe, il ne peut plus rien t'arriver, la galère est derrière toi. Si je devais retourner en Côte d'Ivoire, je deviendrais fou. Là-bas, je n'ai ni famille, ni avenir". Je suis conscient d'avoir pris d'énormes risques, mais j'étais prêt à sacrifier ma vie pour passer la frontière même si sur le moment j'ai eu très peur.»<sup>8</sup>*

## **I.2 LES JEUNES IVOIRIENS EN TÊTE DES CANDIDATS A LA MIGRATION?**

La problématique de la migration clandestine soulève la question de l'effectivité des chiffres présentés par les différents acteurs concernés, en Côte d'Ivoire et en Europe. En 2016, selon le Ministère Italien de l'intérieur, **12.396 ivoiriens** avaient débarqués sur les côtes Italiennes. La communauté ivoirienne était la 4<sup>ème</sup> après celle du Nigeria, de la Guinée Conakry et de l'Erythrée.

Par ailleurs, du **01 Janvier au 30 Juin 2017**, selon le **Ministère italien de l'intérieur**, **6.655 ivoiriens** avaient débarqués sur les côtes Italiennes. La communauté Ivoirienne représentait la deuxième communauté africaine après celle du Nigéria.

---

<sup>8</sup> Grégoire Remund (@gregoireremund), journaliste à France 24." Mike, Ivoirien à Melilla: "J'étais prêt à mourir pour rejoindre l'Europe". <http://observers.france24.com/fr/20140321-mike-ivoirien-melilla-mourir-rejoindre-europe-immigrants-africains-espagne-maroc>. Consulté le 05/06/2017.

« C'est difficile de déterminer la nationalité à partir de la simple déclaration des migrants »<sup>9</sup>.

Face à cette situation, le gouvernement a dépêché une mission en Italie afin d'évaluer et de faire l'état des lieux de ce phénomène. Suite aux conclusions de cette mission, il convient de noter que le phénomène migratoire a atteint des proportions inquiétantes et qui concerne une frange importante des populations africaines de



En provenance de la Libye/ 156 autres migrants clandestins accueillis à Abidjan Jeudi 13 avril 2017, à l'aéroport FHB Abidjan. 156 ivoiriens migrants clandestins de la Libye en Côte d'Ivoire. [http://news.abidjan.net/photos/album\\_new.asp?id=32947](http://news.abidjan.net/photos/album_new.asp?id=32947). Consulté le 10/07/17

façon générale. Même si nous y avons retrouvé un grand nombre d'Ivoiriens. Il s'avère toutefois que sur l'ensemble des migrants présumés ivoiriens, seulement 2000 ont formellement été identifié comme étant originaire de la Côte d'Ivoire. Les autres personnes qui se faisaient passer pour des Ivoiriens sont en réalité des nationaux d'autres Etats de la sous-région. On trouve même des personnes non originaires de l'Afrique de l'Ouest et qui pour certains ont vécu en Côte d'Ivoire »<sup>10</sup>.

Cette situation qui porte sur le déphasage des chiffres a été constatée sur le terrain lors de l'enquête au niveau de la Plate Forme des Services de la Commune d'Abobo(Abidjan).

La PFS d'Abobo a reçu douze(12) immigrants clandestins rapatriés de la Mauritanie avec l'appui de l'OIM(Organisation Internationale pour les Migrations).



Les enquêteurs en visite à la PFS d' ABOBO(Abidjan) en compagnie de quelques jeunes migrants rentrés de la Mauritanie.

<sup>9</sup> RFI. Issiaka Konaté, directeur général des Ivoiriens de l'étranger. Côte d'Ivoire: les Ivoiriens en tête des candidats à la migration? <http://www.rfi.fr/afrique/20170318-cote-ivoire-migrants-migrations-konate-ivoiriens-etranger>. consulté le 05/06/2017.

<sup>10</sup> Bruno Koné, Porte parole du Gouvernement Ivoirien. koaci.com. " Côte d'Ivoire: Immigration, Abidjan conteste les chiffres de l'Italie et annonce que «seulement 2000 ivoiriens ont été formellement identifiés.» <http://koaci.com/cote-divoire-immigration-abidjan-conteste-chiffres-litalie-annonce-seulement-2000-ivoiriens-formellement-identifies-108364.html>. Consulté le 05/06/2017.



« Aujourd'hui, nous à Abobo, nous avons reçu une liste de **douze (12) personnes qui sont de retour. Mais quand on regarde très bien, il y a sept (07) personnes. Parce qu'à l'international quand on vous dit qu'on a rapatrié douze (12) personnes, c'est y compris les bébés. Le bébé n'a pas décidé de marcher pour immigrer, c'est là-bas qu'il est né. A partir de l'instant où il est né là-bas et qu'on le rapatrie avec son père ou sa mère, eux ils comptabilisent ça. Il y a donc le problème de chiffre-là.** »

« Les douze qui sont revenus, nous on a un problème avec l'identité de l'un d'entre eux. Là où il était, il avait un nom et c'est avec ce nom qu'il nous a été déclaré, et puis bon nous, on travaille avec lui. **Mais aujourd'hui, on lui demande de nous fournir des documents pour qu'on puisse véritablement l'enregistrer, il tourne. Quelqu'un nous aurait dit qu'il serait guinéen. C'est tous ceux-là qu'on comptabilise comme ivoirien.** »

Quoi qu'il en soit, la problématique de la migration clandestine est une réalité qui touche, sans le moindre doute, la jeunesse ivoirienne.

Dans la Constitution ivoirienne, est déclarée jeune, la tranche d'âge de la population de 16 à 35 ans. Mais, « la vie de cette frange de la population est marquée par la précarité dans le domaine de l'éducation, la formation, de l'emploi et de la santé »<sup>11</sup>.



« **L'environnement social du jeune caractérisé par la violence sociale sur le genre, la toxicomanie, le tabagisme et la cybercriminalité, l'inadéquation formation-emploi malgré l'importance des budgets alloués, et des ressources insuffisamment partagées. La grave crise socio-politique et militaire qui a eu des conséquences comme l'usage de la force comme voie la plus indiquée pour la réalisation de ses ambitions, l'accentuation de l'impunité, la perte de l'éthique, du sens de la responsabilité et des valeurs sociales et l'ignorance des symboles de l'État, sans compter ces jeunes qui restent exposés aux informations à caractère pornographique et pédophile ou sont eux-mêmes parfois en lien avec la cybercriminalité** »<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Fratmat.info. Kamagaté Issouf. "Sidi Touré: Les jeunes constituent un potentiel important pour notre pays". <https://www.fratmat.info/index.php/nos-unes/sidi-toure-les-jeunes-constituent-un-potentiel-important-pour-notre-pays>. consulté le 05/06/2017

<sup>12</sup> Fratmat.info. Kamagaté Issouf. "Sidi Touré: Les jeunes constituent un potentiel important pour notre pays". <https://www.fratmat.info/index.php/nos-unes/sidi-toure-les-jeunes-constituent-un-potentiel-important-pour-notre-pays>. consulté le 05/06/2017

Malgré cette situation, Les jeunes, qui constituent la majorité de la population Ivoirienne, forment un **potentiel important pour le pays**.

### **I.3 QUI SONT LES JEUNES IVOIRIENS MIGRANTS CLANDESTINS ?**

Au stade actuel des différentes enquêtes sur la migration clandestine en Côte d'Ivoire, le **profil socioéducatif des jeunes immigrants clandestins reste une question à élucider**. La migration clandestine se présente comme un **fait social caché** dont les acteurs (jeunes immigrants et passeurs) agissent en toute discrétion.

*« Sur 10 jeunes qui partent, si deux arrivent à survivre, c'est eux qui appellent au pays pour donner la nouvelle. Si non quand les jeunes partent du pays, généralement les parents ne sont pas au courant de ce voyage et surtout des risques liés à ce voyage »<sup>13</sup>.*

Les différents témoignages recueillis au niveau des structures d'accueils d'immigrants en Italie comme en Côte d'Ivoire et les témoignages des jeunes immigrants clandestins rentrés récemment en Côte d'Ivoire mettent en évidence une **tendance dominante des jeunes migrants clandestins non diplômés**.

*« Sur les 12 personnes qu'on a recensées, celles qui n'ont pas de diplômes sont les plus nombreuses. Les personnes qui ont un niveau 3<sup>e</sup> semblent ne pas être instruites. Donc, il y a les jeunes non scolarisés et les déscolarisés.»<sup>14</sup>*

*«Je peux vous dire que les demandeurs d'asile ivoiriens, recensés dans nos structures d'accueil, sont des jeunes hommes dont l'âge est situé entre 20-28 ans. La moyenne des jeunes affirme avoir fait quelques années d'études (« les études primaires», mais parfois inachevées). Ces jeunes montrent effectivement une extrême difficulté à écrire et ne disposent d'aucun projet migratoire. Les raisons évoquées sont désormais exclusivement économiques. Apparemment, ces jeunes appartiennent à la population rurale la plus démunie.»<sup>15</sup>*



Focus groupe à Daloa sur la question de « la migration clandestine ».

<sup>13</sup> Témoins privilégiés

<sup>14</sup> Mr Assie, Responsable PFS Abobo(Abidjan)

<sup>15</sup>G. Gatti, responsable, coop Finis Terrae, (Pavia, Italie)

▪ **M. K. 30 ans**

**« Avant d'aller à l'aventure, j'étais maçon mais je ne gagnais pas assez. C'était aussi la galère. »**

**« Je me nomme M. J'ai trente ans. Je suis allé à l'école jusqu'au niveau BEPC.. Avant d'aller à l'aventure, j'étais maçon mais je ne gagnais pas assez. C'était aussi la galère, le manque de travail; tu faisais beaucoup de temps sans avoir un petit travail. Je voulais arriver en Italie. J'avais des difficultés pour trouver un emploi, on sait bien faire travail mais comment trouver un emploi ? C'était ça ma difficulté. J'ai quitté la Côte d'Ivoire pour Niamey au Niger. A Niamey maintenant, on prend les « bâchés . » On nous met dans « bâché », plus de trente personnes. On paye trente-cinq mille. Maintenant pour qu'on puisse arriver en Lybie, on va dans un village, on nous dépose là-bas. On se débrouille dans le désert.**



Jeune migrant clandestine habitant de Daloa de retour en Côte D'ivoire.

**Il y a beaucoup de jeunes qui sont tombés là-bas par rapport à la faim et la soif. Toi-même, tu peux laisser ton ami en train de mourir parce qu'il a soif ; le reste d'eau que tu as là, tu ne peux pas lui donner parce que tu ne sais pas là où on va arriver. Maintenant, arrivé dans un village, comme moi, je suis maçon, j'ai fait un peu, un peu de travail jusqu'à je suis arrivé à Tripoli. Maintenant à Tripoli, on se débrouille pour aller payer les gens qui nous font traverser sur la méditerranée. C'est là qu'on a su qu'on va prendre embarquement. Maintenant, on a su que le bateau qui a fait embarquement avant nous, a coulé. Le lendemain, les passeurs ne sont pas venus au rendez-vous. C'est là-bas maintenant, j'ai su que ce n'est pas bonne chose. J'ai appelé au pays, j'ai dit, on a qu'à m'envoyer un peu, je vais retourner au pays. Maintenant qu'on m'a envoyé un peu d'argent, je me suis retourné au pays. Je déconseille les jeunes, faudrait pas que vous soyez sur la route comme ça. Ce n'est pas bon, ya la mort, ya tout. On a vécu tout »<sup>16</sup>.**

<sup>16</sup> Jeune migrant Bassamois de retour en Côte d'Ivoire

▪ **M. B. 32 ans**

**« Avant d'aller à l'aventure, j'étais tantôt chauffeur, tantôt je fais la mécanique. Je peux dire que j'étais chauffeur. »**

**« J'ai trente-deux ans. J'ai un niveau 4<sup>e</sup>. J'ai fait un peu la mécanique mais présentement je suis chauffeur. Avant d'aller à l'aventure, j'étais tantôt chauffeur, tantôt je fais la mécanique. Je peux dire que j'étais chauffeur. j'ai décidé d'aller à l'aventure parce que la rentabilité ce n'était pas bon. C'est moi-même qui ai financé mon voyage. Je voulais tout faire pour rentrer en Italie. Ici, on demande des diplômes, des relations ; c'était difficile de trouver du travail. Je ne connais pas l'Agence Emploi Jeune, l'AGEFOP, la plate-forme de service. Je ne connais rien de tout ça. Je demande au Gouvernement pour améliorer un peu la vie des gens parce que la vie est plus chère que ce qu'on gagne. Ce qui nous amène à prendre la décision pour aller à l'aventure. On y va pour chercher de l'argent alors que ya de l'argent ici. J'avais des gens qui m'attendaient de l'autre côté mais je suis parti personnellement. De la Côte d'Ivoire, j'ai pu parcourir le Burkina, le Niger et Agadez. D'Agadez, je suis arrivée à Tripoli. Vraiment à Tripoli j'ai vu tant de difficultés que je ne voudrais pas rentrer dans beaucoup de détails. Ça été vraiment difficile puisque je demandais de l'aide à tout le monde, parce que j'ai été dépouillée de mes « sous » au niveau de Tripoli. Je cherchais toujours un endroit pour dormir dehors. Vraiment, c'est difficile, Ce qui m'a le plus touché c'est que le jour, on était en groupe, ils ont formé quelqu'un en trente minutes pour naviguer, un jeune malien. Lorsqu'on s'est déporté dans le navire la boussole s'est mélangée. Donc, nous avons tourné sur nous-mêmes. On a décidé de se retourner. Puisque moi j'étais dépouillé de mes « sous », je devais trouver une solution pour rentrer au pays. Je ça va is faire la mécanique, je ça va is conduire, donc j'ai eu quelqu'un pour m'aider. Pour ce voyage, j'ai dépensé environ neuf cent (900) mille. Je suis revenu et je suis toujours chauffeur. »<sup>17</sup>.**



Jeune migrant clandestine habitant de Daloa de retour en Côte D'Ivoire.

Dans le cadre de ses activités développées au cours de la période 2016-2017 , l'ONG SOS immigration clandestine a touché **37 individus**. Parmi les individus identifiés comme clandestins par cette ONG figurent des enfants. **Généralement, ces enfants sont nés au cours des périodes de leurs parents**. Cette situation a été aussi observée au niveau des 12

<sup>17</sup> Jeune Migrant de retour en Côte d'Ivoire

migrants rencontrée à la PFS d'Abobo dont trois sont des enfants. « *Ma femme m'a suivi à l'aventure. C'est a au cours de aventure que notre enfant est né* »<sup>18</sup>.

Le tableau ci-dessous présente la situation des 37 migrants reçus ou contactés par l'ONG SOS immigration clandestine.

**Tableau 1 : les jeunes migrants clandestins reçus par l'ONG « SOS immigration clandestine »**

Jeunes migrants clandestins de retour contactés/reçus entre 2016 à 2017	Effectif	Age	sexe		Situations professionnelles observée avant le départ	situations scolaires observées avant le départ
			Femme	Homme		
	37	1 à 10ans : 8 16 à 20 ans : 3 21 à 25 ans : 7 26 à 30 ans : 8 31 à 35 ans : 6 35 et + : 5	17	20	-Commerçant -Chauffeurs -Mécaniciens -Sans emploi	-Non scolarisés -Déscolarisés -Scolarisés

Au niveau du profil des jeunes migrants ivoiriens clandestins, **sur la base des différents témoignages enregistrés au cours de l'enquête, des focus groupes organisés sur la question avec les jeunes migrants clandestins de retour en Cote d'Ivoire, de la recherche documentaire et sous réserve d'une**



Rencontre avec des jeunes de Grand-Bassam sur la question de la « migration clandestine ».

**enquête spécifique** sur la question notamment des déterminants sur la migration clandestine des jeunes ivoiriens, nous pouvons émettre le postulat suivant : **la migration clandestine des jeunes ivoiriens vers l'Europe toucherait, en majorité, les jeunes déscolarisés, non scolarisés, peu qualifiés et issus de familles démunies qui sont en quête des meilleurs opportunités d'insertion en emploi.**

<sup>18</sup> Jeune migrant clandestine rentré de la Mauritanie et pris en charge à la PFS d'Abobo

#### **I-4. MESURES SPECIFIQUES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA MIGRATION ILLEGALE**

Au-delà de la sensibilisation dont les « campagnes iront jusque dans les familles puisqu'il est établi qu'elles sont souvent malheureusement le lieu où les personnes sont encouragées à immigrer », le gouvernement va également établir **un cadre technique de coopération avec la République d'Italie en vue de l'identification des migrants présumés Ivoiriens dès leur arrivée sur les côtes du pays.** Il entend également renforcer **les moyens de répression et de détection des réseaux de passeurs.**

Cet engagement se traduit aussi par des **campagnes de proximité** menées sur le terrain depuis quelques temps, **auprès de la population avec à la clé, la diffusion d'un film documentaire « Route de l'enfer » qui dépeint le calvaire des migrants,** réalisé par Patrick Fandio, journaliste reporter sur TF1 (France).



Les autorités ivoiriennes prévoient aussi de réactiver, dans un **délai de six mois, la carte de résident biométrique pour les ressortissants hors CEDEAO** et d'**accélérer la mise en œuvre de l'identifiant unique en Côte d'Ivoire** pour une meilleure traçabilité biométrique des citoyens.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

### [A]. CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Depuis la fin de la crise postélectorale, **l'emploi des jeunes est l'un des défis que s'est donnés l'État de Côte d'Ivoire.**

Ces préoccupations du gouvernement sont **fortement soutenues par les partenaires au développement, dont la Banque mondiale, la Coopération Française et les institutions d'appui technique (BIT, PNUD, etc.).**

Dans ce cadre, **différentes initiatives de promotion de l'emploi des jeunes ont été mises sur pied.**

L'ampleur de ces actions est liée d'une part à la détérioration de la situation des couches vulnérables, dont les jeunes, après plus d'une décennie de crise politique et militaire et, d'autre part, à des événements antérieurs dont les jeunes ont souvent été victimes.

C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire fait face, depuis quelques temps, à une **migration clandestine des jeunes vers l'Europe d'une ampleur sans précédent. Aux côtés des migrations forcées résultant des situations de conflits, d'instabilité politique que la Côte d'Ivoire a traversé ces dernières années mais aussi de vulnérabilité, accrues, par les effets de l'inaccessibilité au processus d'insertion, pour une frange importante de cette jeunesse, s'ajoutent les situations économiques et sociales difficiles, qui expliquent en grande partie la migration des jeunes ivoiriens en quête de meilleurs chances d'insertion.**

En vue de mettre en évidence les politiques, les modèles d'organisation et les services pour l'emploi des jeunes face à cette problématique de la migration clandestine, une enquête-emploi et migration des jeunes a été réalisée du 01 Avril au 30 juin 2017 dans différentes localités de la Côte d'Ivoire.

#### ▪ **Comment l'enquête a été réalisée ?**

Cette enquête a été réalisée sur la base d'une **recherche documentaire et auprès des différents acteurs dominants de la question de l'emploi et celle de la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire.**

La **recherche documentaire** a été axée sur les politiques nationales et les **dispositifs pour l'emploi en Côte d'Ivoire notamment les programmes, les projets et les services développés par les trois(3) structures publiques d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi (AGEFOP, PFS, AEJ).**

Cette **recherche documentaire** a été réalisée en consultant les rapports d'étude, les résultats de l'enquête emploi à Abidjan 2008 et 2013, les annuaires statistiques de

l'Observatoire de l'emploi de l'AGEPE(en référence à l'agence emplois jeunes), les statistiques fournies par les enquêtes auprès des ménages de 2008 et 2012 de l'INS( Institut National des Statistiques), **les Résultats définitifs du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014 de Côte d'Ivoire , disponibles depuis août 2015.**

Ce fonds documentaire a été complété par **une collecte de données** tirées de la revue de littérature, notamment la collection Etudes de l'AFD à travers l'ouvrage « **les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique** » publié en 2016.

Pour identifier les projets et programmes déjà exécutés ou en cours d'exécution, les rapports d'activités des trois(3) structures d'insertion (AEJ, AGEFOP, PFS) et les études d'évaluation des différents programmes ont aussi été exploités, lorsqu'ils étaient accessibles.

**Pour mettre en évidence les mesures concrètes prises par le gouvernement et principales initiatives en faveur de l'emploi des jeunes,** les différents plans nationaux portant sur l'emploi, tels que le Plan national de développement (PND 2012-2015), la Politique nationale de l'emploi jeune(PNE) de 2016 ont été analysés.

Les missions, organisation, cibles, mode opératoire et difficultés des trois(03) structures publiques d'insertion ont été aussi analysés.

Les différentes contributions du secteur privé pour accompagner la **mise en œuvre des programmes et projets d'insertion des jeunes** ont été analysées à travers le niveau de collaboration entre les trois(3) structures d'insertion et entreprises privées (entreprises de placement des jeunes, Micro-Finance, etc.).

Les programmes et projets de coopération bilatéraux et multilatéraux sur l'emploi des jeunes, les études d'évaluation des différents programmes d'emploi pour les jeunes commanditées par les gestionnaires des programmes notamment **le BCP-EMPLOIS, les chercheurs, enseignants chercheurs et autres analystes, de même que la littérature sur les institutions du marché du travail ont été consultés.**

Cependant, les sources principales des données de cette enquête sont constituées par **l'enquête sur la « situation de l'emploi en Côte d'Ivoire », « la situation de l'emploi et du travail des enfants(ENSETTE) », l'enquête sur « le niveau de vie des ménages » réalisées respectivement en 2012, 2013 et 2015** par l'agence d'études et de la promotion de l'emploi(AGEPE) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique. et la collection Etudes de l'AFD à travers l'ouvrage « **les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique** » publié en 2016.



L'enquête **auprès des différents acteurs dominants** de la question de l'emploi et celle de la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire a été réalisée auprès des **responsables des structures publiques d'insertion, des jeunes demandeurs d'emploi, des jeunes migrants clandestins rentrés en Côte d'Ivoire, des jeunes demandeurs d'emploi, des responsables politiques (Maires des communes), des jeunes engagés dans le parcours d'insertion et auprès de différents responsables des structures de lutte contre la migration clandestine.**

Le tableau ci-dessous présente l'échantillon désagrégé des différents acteurs touchés directement ou indirectement. Les cas indirectement touchés sont ceux qui ont été identifiés comme « migrants clandestins » et qui sont rentrés en contact avec des acteurs dominants comme l'ONG SOS immigration clandestine.

<b>Acteurs dominants touchés au cours de l'enquête</b>					
Responsables des structures d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi	Jeunes migrants clandestins rentrés en Côte d'Ivoire	Jeunes demandeurs d'emploi	Responsable politique (Maires des communes)	Jeunes engagés dans le parcours d'insertion	Responsables des structures de lutte contre la migration clandestine
30	85	100	10	50	10
<b>285 individus</b>					

Cette enquête a été réalisée avec un appui financier du **Ministère Italien de l'Intérieur**. Par ailleurs, le **centre de recherche de la Communauté Abel** a bénéficié, pour la réalisation de cette enquête, de l'appui technique de la **Maison d'Insertion Jeunes(MIJ)** de la Mairie de Grand-Bassam, de la **Plate Forme des Services(PFS)-CI**, de l'**agence nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)**, et de l'**agence Emploi Jeunes(AEJ)**.

L'enquête **sur les politiques, les modèles d'organisation et les services d'emploi face à la migration clandestine des jeunes** a été entreprise selon un processus participatif impliquant divers acteurs. Les aspects techniques relatifs à la **réalisation de cette enquête ont été confiés au Centre de Recherche de la Communauté Abel(CDRF)**, notamment le **plan de l'enquête et sa mise en œuvre, la collecte, la saisie et le traitement des données, avec l'implication effective des trois(3) structures publiques d'insertion (AGEFOP, AEJ, PFS)**. Le Directeur du CDRF a coordonné l'ensemble des activités liées à l'enquête. En outre, divers acteurs ont participé à la conduite de cette enquête sous l'égide du Coordinateur notamment l'équipe

de Coordination de la Communauté Abel, l'Association des Enfants et Jeunes travailleurs, différents responsables d'établissement scolaire ainsi que certains chefs d'entreprises.

L'objectif général du présent rapport est de **mettre en évidence les politiques, les modèles d'organisation, les programmes, les projets et services pour l'emploi des jeunes et identifier les difficultés et les bonnes pratiques en vue de contribuer à la réduction des causes de la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire.**

Plus spécifiquement, il vise les objectifs suivants:

- 1) **Présenter la situation de la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire notamment:**
  - Le profil socioéducatif des jeunes migrants ;
  - Le profil socioprofessionnel des jeunes migrants ;
  - Présenter les mesures spécifiques prises par le Gouvernement pour lutter contre la migration clandestine des jeunes.
- 2) **Présenter le contexte sociodémographique de la Côte d'Ivoire, notamment :**
  - Evolution de la population Ivoirienne ;
  - La situation de la pauvreté de la population Ivoirienne ;
  - La situation du chômage des jeunes ;
  - La situation d'emploi et du sous emploi des jeunes
- 3) **Présenter le dispositif institutionnel pour l'emploi des jeunes en Cote d'Ivoire. Notamment les rôles des différents acteurs du dispositif d'insertion des jeunes:**
  - La présidence de la république, la primature et l'assemblée nationale ;
  - Les ministères ;
  - Les structures d'insertion ;
  - Les structures de financement ;
  - Les structures d'appui, le secteur privé et les organisations professionnelles et syndicales.
- 4) **Présenter les reformes récentes intervenues dans le dispositif d'insertion des jeunes**
- 5) **Mettre en évidence les programmes/projets et services en faveur des jeunes demandeurs d'emploi mis en œuvre par les structures publiques d'insertion, notamment :**
  - les différents programmes/projets de renforcement des capacités des demandeurs d'emploi ;
  - les différents programmes/projets d'accompagnement à l'insertion en faveur des demandeurs d'emploi;
  - les différents programmes/projets de financement des initiatives entrepreneuriales et activités génératrices de revenus en faveur de demandeurs d'emploi ;
  - les différents services d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- 6) **Identifier les facteurs susceptibles de freiner la contribution du dispositif national d'insertion dans la réduction des causes de la migration clandestine des jeunes ;**

- 7) **Identifier des déterminants basiques du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi ;**
- 8) **Mettre en évidence des cas témoins du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi ;**
- 9) **Fournir des recommandations pour améliorer le dispositif institutionnel en faveur des demandeurs d'emploi en Cote d'Ivoire.**

Le présent rapport contient une analyse descriptive des données de l'enquête. Il est organisé en sept chapitres.

- **Le premier chapitre** aborde la question de la migration clandestine des jeunes ivoiriens vers l'Europe. Il met notamment l'accent sur la question de l'ampleur du flux migratoire et celle relative au profil des jeunes migrants clandestins ivoiriens. Il présente aussi les différentes mesures prises par le gouvernement ivoirien pour lutter contre la migration illégale des jeunes vers l'Europe.
- **Le deuxième chapitre** présente le contexte sociodémographique de la Côte d'Ivoire en abordant notamment **la question du poids démographique des jeunes ivoiriens, la question de la pauvreté et celle du chômage des jeunes.**
- **Le troisième chapitre** présente le dispositif institutionnel relatif à la question spécifique de l'emploi. Il met notamment l'accent sur l'ensemble des structures Etatiques spécifiquement impliquées dans la problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire et présente les différentes réformes qui ont intervenues dans ce dispositif ces cinq dernières années.
- **Le quatrième chapitre** fait un état des lieux des différentes politiques, les programmes, projets et services qui ont été mis en œuvre pour l'emploi des jeunes depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Il met notamment l'accent sur les différentes politiques, les programmes et projets de formation, d'insertion en emploi salarié et d'entrepreneuriat mis en œuvre par les différentes structures d'insertion.

De ce fait, ce chapitre est subdivisé en deux parties :

- ✓ la première partie porte sur les politiques de soutien à l'emploi des jeunes au cours des cinq premières décennies de la Côte d'Ivoire (1960-2010)
- ✓ la deuxième partie les politiques de soutien à l'emploi des jeunes au cours des cinq premières années post-crise politique et militaire (2011-2016)
- **Le cinquième chapitre** les initiatives de soutien aux jeunes demandeurs d'emploi mis en œuvre dans le Sud-Comoé. Il met notamment l'accent sur les initiatives développées par **le Conseil régional, la Mairie de Grand-Bassam et la Communauté Abel** de Grand-Bassam.

- **Le sixième chapitre** fait le lien entre les différents programmes et projets mis en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes et la problématique de la migration clandestine des jeunes ivoiriens vers l'Europe. Il présente notamment différents facteurs qui sont susceptibles de freiner la contribution des programmes et projet mis en œuvre par les structures d'insertion, dans la lutte contre l'immigration clandestine des jeunes ivoiriens.
- **Le septième chapitre** présente les déterminants basiques du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi. Il met notamment l'accent sur les différents déterminants basiques qui conditionnent la réussite d'une insertion en auto-emploi. Il présente aussi des cas de bonnes pratiques identifiés dans différentes localités du pays.

**Les aspects techniques liés à la réalisation de l'enquête sont présentés en annexe.** Ainsi, **l'annexe 1** présente le **lexique utilisé** dans ce rapport. Il présente notamment la définition opérationnelle des différents concepts de base de cette enquête.

**L'annexe 2** détaille la **méthodologie et le déroulement de l'enquête**. **L'annexe 3** décrit le plan de l'enquête. **L'annexe 4** présente les **différentes fiches** utilisées au cours de cette enquête, **l'annexe 5** présente **différents témoignages** de jeunes migrants clandestins écoutés et mobilisés à travers différentes sources notamment les sites internet de certaines structures internationales.

Le processus participatif mis en place et l'appui technique de différents partenaires notamment les trois structures d'insertion (AGEFOP, AEJ, PFS) durant **toutes les étapes de l'enquête, y compris l'élaboration des instruments, la formation des enquêteurs, la collecte, le contrôle qualité renforcé, l'apurement et l'analyse des données ainsi que la revue scientifique contribuent à la qualité et la fiabilité des résultats de cette enquête.**

## **[B] PRINCIPAUX RESULTATS**

### **RESULTAT 1. La situation de la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire**

Cette enquête ne portait pas sur les facteurs déterminants de la migration des jeunes ivoiriens vers l'Europe, ce qui aurait nécessité la mobilisation d'un échantillon représentatif de la population des jeunes ivoiriens migrants clandestins. Mais, au cours de l'enquête, « **la majorité de jeunes ivoiriens clandestins identifiés et interrogés** » a présenté les caractéristiques suivantes avant leur départ :

#### ***R.1-1. Au niveau socioéducatif des jeunes migrants***

- **En situation de pauvreté**, en référence au seuil national de pauvreté ;
- **Déscolarisés** ;
- **Non scolarisé** ;

- Non diplômés.

### **R.1-2. *Au niveau socioprofessionnel des jeunes migrants***

- sous emploi ;
- Emploi informel ;
- Emploi précaire ;
- Stratégie de survie axée sur une multiplication d'emplois précaires.

### **RESULTAT 2. *Les mesures spécifiques prises par le Gouvernement pour lutter contre la migration clandestine des jeunes.***

Dans le cadre de la lutte contre la migration clandestine des jeunes vers l'Europe, l'enquête a révélé que le Gouvernement Ivoirien a pris un certains nombres de mesures spécifiques notamment les campagnes de sensibilisation qui «iront jusque dans les familles puisqu'il est établi qu'elles sont souvent le lieu où les jeunes sont encouragées à migrer », le gouvernement va également établir un cadre technique de coopération avec la République d'Italie en vue de l'identification des migrants présumés Ivoiriens dès leur arrivée sur les côtes du pays. Il entend également renforcer les moyens de répression et de détection des réseaux de passeurs.

Les autorités ivoiriennes prévoient aussi de réactiver, la carte de résident biométrique pour les ressortissants hors CEDEAO et d'accélérer la mise en œuvre de l'identifiant unique en Côte d'Ivoire pour une meilleure traçabilité biométrique des citoyens.

### **RESULTAT 3: *Le contexte sociodémographique de la Côte d'Ivoire***

L'enquête, notamment au niveau de la recherche documentaire, a révélé différentes réalités du contexte sociodémographique de la Côte d'Ivoire.

#### ***R.3.1. Evolution de la population Ivoirienne***

La population de la Côte d'Ivoire est passée de 6 709 600 en 1975 à 22 671 331 en 2014. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8 % entre 1975-1988, 3,3 % entre 1988-1998 et 2,6% entre 1998-2014

La Population de moins de 35 ans est passée de 5 269 644 en 1975 à 17 522 692 en 2014. La Côte d'Ivoire a une population majoritairement jeune.

#### ***R.3.2. La situation de la pauvreté de la population Ivoirienne***

La Côte d'Ivoire a retenu 75 000 F CFA comme seuil national de pauvreté. Entre 2008 et 2015, il y a eu un repli de la pauvreté au niveau national dont l'incidence a été ramenée de 48,9% à 46,3%. L'évolution de la pauvreté est contrastée d'un milieu à l'autre.

La pauvreté recule nettement en milieu rural (de 62,5% en 2008 elle a baissé de près de 6 points et se situe à 56,8% en 2015), elle continue par contre de progresser en milieu urbain : 24,5% en 2002, 29,5% en 2008 et 35,9% en 2015. Il y a un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines.

### **R.3.3. La situation du chômage des jeunes**

Les personnes au chômage représentaient 6,9% de la main d'œuvre en février 2015, soit environ 554 008 chômeurs.

Les personnes au chômage<sup>19</sup> sont définies comme **toutes les personnes en âge de travailler qui n'étaient pas en emploi**, avaient effectué des activités de **recherche d'emploi** durant une période récente spécifiée, et étaient **actuellement disponibles** pour l'emploi si la possibilité d'occuper un poste de travail existait.

composée de toutes les personnes ayant atteint au moins l'âge minimum légal au travail qui est de **14 ans en Côte d'Ivoire**. En raison de l'importance du secteur informel où aucune limite supérieure n'est fixée, **l'on ne tient pas compte de la limite supérieure<sup>20</sup>**.

En 2015, 49,3% du total des chômeurs étaient faiblement instruits et ont au **plus le niveau primaire, alors que 13,8% des chômeurs ont fait des enquêtes supérieures. Le plus grand nombre de chômeurs se retrouvait à Abidjan (46,4% des chômeurs) et les femmes représentaient 57,8% des chômeurs.**

En 2015, un chômeur sur cinq était **âgé de 14-35 ans** et environ 8 chômeurs sur 10, soit 76,3% étaient concernés par un chômage de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis au moins 1 an). **Les chômeurs ont une préférence pour les emplois salariés (42,1%), permanents à plein temps (74,8%) et dans le secteur privé (40,1%).**

### **RESULTAT 4. Le dispositif institutionnel pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire.**

La Côte d'Ivoire dispose d'un dispositif national d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi. Différents acteurs interviennent dans ce dispositif :

Au niveau du dispositif national pour l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, l'enquête a révélé que ce dispositif est **animé par différents acteurs** :

- La présidence de la république, la primature et l'assemblée nationale
- Les ministères ;
- Les structures d'insertion ;
- Les structures de financement ;

<sup>19</sup> EVN 2015

<sup>20</sup> ENV 2015

- Les structures d'appui, le secteur privé et les organisations professionnelles et syndicales.

C'est un dispositif ouvert dont les structures d'insertion ont opté pour la décentralisation de leurs services au niveau des localités. **Cette approche vise la proximité avec les cibles des différents programmes et projets mis en œuvre.**

#### **RESULTAT 5. Les réformes récentes intervenues dans le dispositif d'insertion des jeunes**

Pour renforcer l'efficacité du dispositif national d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, l'enquête a révélé que **le gouvernement ivoirien a engagé un certains nombres de réformes :**

- **La réforme du code de travail ;**
- **Les mesures fiscales en faveur de l'emploi des jeunes :** les avantages fiscaux ont été renforcés dans le cadre de l'annexe fiscale 2016 avec des avantages plus attrayant en faveur des employeurs qui offriront formellement des postes d'apprentis et d'emplois aux jeunes ;
- **L'augmentation du SMIG à 60 000 F CFA ;**
- **Les mesures pour le développement de l'entrepreneuriat à travers les PME : Adoption de la loi sur les PME ;**
- **La réforme du secteur de l'emploi jeune par la Création d'un Ministère exclusivement dédié à la question de l'emploi des jeunes doté d'un outil opérationnel : l'Agence Emploi Jeunes.**

#### **RESULTAT 6. Les programmes/projets et services mis en œuvre par les structures publiques d'insertion**

A travers trois(03) structures de mise en œuvre (PFS, AEJ, AGEFOP), l'enquête a révélé que **le dispositif national pour l'insertion des jeunes met en œuvre des programmes et projets axés sur quatre(04) points :**

- Les programmes/projets de **renforcement des capacités** des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Les programmes/projets de **placement en emploi salarié** en faveur des jeunes demandeurs d'emploi;
- Les programmes/projets de **financement des initiatives entrepreneuriales et activités génératrices de revenus** en faveur des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Les **services d'information et d'orientation** des jeunes demandeurs d'emploi.

Différents programmes/projets et services mis en œuvre par les trois structures d'insertion (PFS, AEJ, AGEFOP) sont accompagnés par le BCP-Emplois notamment au niveau du financement.

## **RESULTAT 7. Les facteurs susceptibles de freiner la contribution du dispositif national d'insertion dans la réduction des causes de la migration clandestine des jeunes.**

L'enquête a révélé différents **facteurs qui sont susceptibles de freiner la contribution du dispositif national d'insertion** dans la réduction des causes de la migration clandestine des jeunes. Ces facteurs ont été identifiés à différents niveaux : **les structures d'insertion, entreprises de placement des jeunes, les partenaires financiers, les collectivités locales, les jeunes bénéficiaires en cours d'insertion et les jeunes demandeurs d'emploi.**

### **R. 7-1. Au niveau des structures d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi:**

#### ***R. 7-1-1. Insuffisance de financement***

L'insuffisance de financement constitue un handicap majeur dans la mise en œuvre et la pérennisation des différentes initiatives d'accompagnement et d'outillage des jeunes demandeurs d'emploi. Au cours de l'enquête, cette difficulté a été relevée par l'ensemble des acteurs des différents dispositifs d'insertion et notamment au niveau de la **Plate Forme des Services(PFS) dont le financement est issu du budget des différentes collectivités locales.**

#### ***R.7-1-2. Faible collaboration entre structures d'insertion***

La collaboration entre les différentes structures d'insertion existe. Mais elle doit être renforcée d'autant plus que ces différents dispositifs s'adressent généralement à la même cible. **La PFS-CI et l'AEJ sont dans cette dynamique de renforcement de la collaboration.** Ces deux structures s'attèlent à la mise en place d'une **convention qui vise à réguler les initiatives de ces deux dispositifs notamment au niveau des localités.**

#### ***R.7-1-3. Relâchement du suivi et évaluation des jeunes bénéficiaires***

Le relâchement du suivi et l'évaluation des jeunes bénéficiaires ont été évoqués aussi bien par les acteurs des différentes structures d'insertion que par les jeunes bénéficiaires en situation «**d'arrêt du parcours d'insertion**», comme l'une des raisons de l'insuccès de l'insertion des jeunes bénéficiaires des différents programmes et projets notamment au niveau de l'entrepreneuriat. Ce constat a été fait notamment au niveau du C2D volet AGR mais aussi dans le cadre des «**financements internes de certaines communes**» axés sur les AGR.



Au **niveau des Communes**, l'**insuffisance de moyens financiers** pour couvrir les différentes dépenses liées aux suivis des jeunes installés a été évoquée pour justifier le relâchement du suivi des jeunes engagés dans le parcours d'insertion.

#### R.7-2. Au niveau des structures de placement des jeunes

- **Faible implication de certaines entreprises de placement pour l'emploi salarié**

Au niveau du **dispositif national d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi l'insertion en emploi salarié est conditionnée par une bonne implication des entreprises**. Certes une bonne collaboration de certaines entreprises a été évoquée notamment au niveau de l'AEJ mais des « réticences récurrentes » de la part de **certaines entreprises ont été relevées. Ces cas de réticences ont été notamment évoqués au niveau de la PFS.**

Malgré les mesures d'accompagnement de l'Etat notamment au niveau fiscal, les réticences de certaines entreprises pour accueillir les jeunes persistent.

#### R.7-3. Au niveau des partenaires financiers locaux

- **Accès difficile au financement des Activités Génératrices de Revenus(AGR)**

En Côte d'Ivoire, les jeunes qui s'engagent dans le parcours d'insertion via l'auto-emploi font face à un défi de taille. **L'accès au financement.**

On observe **un difficile accès des jeunes au financement relatif aux activités génératrices de revenus**. Les structures d'insertion, dont certaines dépendent du financement des collectivités ont du mal à trouver des financements pour les différents projets soumis par les jeunes.

**Cette situation, observée notamment au niveau de la PFS engendre un découragement des jeunes qui du coup préfère chercher d'autres alternatives à leurs besoins d'insertion.**

#### R.7-4. Au niveau des collectivités locales

- **Difficulté de financement des structures d'insertion et d'accès au foncier pour les jeunes**

Le dispositif d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi en Côte d'Ivoire a une **approche ouverte basée sur l'accès aux différents programmes/projets et services** à toutes les couches sociales de la population jeune. **Ce dispositif constitue un service de proximité suivant son implantation dans les différentes localités du pays notamment pour les cas de la PFS ET L'AEJ.**

Les collectivités locales interviennent notamment à deux niveaux dans le dispositif d'insertion des jeunes : **le financement des interventions et la facilitation d'accès au foncier pour les jeunes à insérer.**

Le financement des interventions concerne notamment la Plate Forme des Services dont le budget est issu des caisses des collectivités. **Du coup les difficultés éventuelles enregistrées au niveau des collectivités se répercutent automatiquement dans le fonctionnement de la PFS et handicapent dans une certaine mesure les activités d'insertion des jeunes.**

L'accès au foncier a été aussi évoqué comme l'une des difficultés rencontrées par le dispositif d'insertion des jeunes au niveau des localités. **Les jeunes manquent souvent d'espace pour s'installer. Certains jeunes se rabattent sur la mobilisation familiale pour trouver un terrain d'installation.**

#### **R.7-5. Au niveau des jeunes engagés dans le « parcours d'insertion »**

L'enquête a révélé certaines difficultés dans le parcours d'insertion des jeunes installés notamment :

- ***R.7-5-1 Difficultés d'accès à la liquidité liée aux fonds de roulement des AGR***

L'enquête a révélé que, dans le cadre de la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus(AGR), la difficulté d'accès au fonds est récurrente et transversale aux différents cas de jeunes installés que nous avons rencontrés au cours de l'enquête notamment au niveau de la PFS.

**Ces difficultés se résument par la lenteur d'accès à la liquidité aux niveaux de certaines micros finances qui gèrent les fonds d'installation des jeunes. Cette situation se répercute sur la gestion quotidienne de l'activité.**

- ***R.7-5-2 Difficile accès aux crédits pour pérenniser les activités des jeunes insérés***

L'enquête a révélé que différents projets d'insertion des jeunes visent sur l'accès aux crédits pour pérenniser l'activité. C'est le **cas de l'opération AGIR au niveau de l'AEJ qui vise à terme faciliter la bancarisation des jeunes et notamment l'accès aux crédits via une micro-finance. Le projet C2D-volet AGR et celui des post THIMO avec la PFS notamment visent aussi à terme faciliter l'accès aux crédits.**

Pour les **nombreux jeunes souhaitant renforcer leurs activités qui seront en définitive leur emploi et leur principale source de revenus, au delà d'un capital initial indispensable, l'accès aux crédits est aussi essentiel.** La grande majorité doit recourir à un microcrédit à défaut d'entraide familiale. Si le secteur de la micro-finance s'est très fortement développé ces dernières années en Côte d'Ivoire, il reste inaccessible pour beaucoup jeunes.

## **R.7-6. Au niveau des jeunes demandeurs d'emploi**

### **▪ R.7-6-1 Faible accès à l'information**

L'enquête a révélé que l'accès à l'information relative aux **opportunités d'insertion constitue l'un des difficultés majeures auxquelles les jeunes demandeurs d'emploi sont confrontés**. Cette difficulté d'accès à l'information concerne les jeunes diplômés et non diplômés écoutés.

En dépit des différentes stratégies de communication qui sont mises en place par les structures d'insertion, les **informations sur le marché du travail passent essentiellement par le réseau personnel, ce qui participe à l'inefficience du marché du travail et à la reproduction des inégalités**. Les catégories vulnérables (dont les jeunes) sont les plus impactées par ce déficit d'information de qualité. Les jeunes du milieu rural sont obligés de se déplacer vers des grandes villes comme Abidjan pour tenter d'accéder à l'information sur le marché du travail.

### **▪ R.7-6-2 Inadéquation formation-emploi**

L'enquête a révélé que **l'adéquation entre les compétences acquises et celles requises est souvent problématique**.

L'adéquation entre la formation et l'emploi fait objet des nombreux challenges de l'Etat de Côte d'Ivoire notamment au niveau de l'Agence Emploi jeunes.

Pour ce faire, par exemples, les Formations Complémentaires Qualifiantes (**FCQ**) du **Programme d'Aide à l'Embauche** et les programme de formation « Mon Passeport pour l'Emploi » constituent l'une des réponses à cette problématique.

Les **FCQ** et le programme « **Mon Passeport pour l'Emploi** » visent à **corriger les déséquilibres structurels de qualification en offrant une nouvelle étape aux demandeurs de Premier emploi qui souhaitent réussir leur réorientation professionnelle, d'actualiser leur compétence ou d'en acquérir de nouvelles**.

**Mais du fait de la difficulté d'accès à l'information, ces formations sont souvent inaccessibles pour certains jeunes demandeurs d'emploi.**

### **▪ R.7-6-3 Faible qualification**

L'enquête a révélé une faible qualification au niveau de certains jeunes demandeurs d'emploi. **On observe que les jeunes faiblement qualifiés disposent souvent de peu de ressources dans leur environnement de vie**. Leurs perspectives d'emploi ne sont généralement axées que sur les opportunités d'emploi précaires ou sur l'auto-emploi de survie.

**Ces jeunes font preuve de stratégies de diversification des sources de revenus et des activités. Ils exercent en grande majorité dans l'auto-emploi de façon**

**informelle ou travaille comme « apprentis mâcons, apprentis mécaniciens, apprentis chauffeurs et autres»**

Ces profils sont en phase avec ceux qui ont été identifiés au niveau des jeunes migrants clandestins vers l'Europe de retour en Côte d'Ivoire et qui ont été écoutés au cours de l'enquête. **Ce sont des jeunes issues en majorité des zones périurbaines en quête de meilleures opportunités d'insertion.**

### **RESULTAT 8. Les déterminants basiques du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi**

L'enquête a identifié différents déterminants basiques susceptibles d'influencer la réussite de la transition des jeunes vers **l'insertion en auto-emploi**. Ces déterminants portent notamment sur le **«capital humain du jeune», la «conformité du jeune au mode opératoire du programme ou projet d'insertion»** et **«l'environnement d'insertion du jeune»**.

#### **R.8 1 Capital humain du bénéficiaire**

Sept(7) déterminants susceptibles de conditionner la réussite de la transition des jeunes vers l'auto-emploi ont été identifiés au niveau de cette dimension :

- **R.8-1-1 Niveau scolaire**

Le niveau scolaire du jeune influence la capacité du jeune à s'engager dans le parcours d'insertion notamment en auto-emploi. La formation et la conception du business plan nécessitent un niveau scolaire adéquat.

- **R.8-1-2 Qualification relative au domaine d'insertion**

Cette qualification prédispose le jeune engagé dans le parcours d'insertion en auto-emploi à mieux mener son activité.

- **R.8-1-3 Maîtrise des outils de gestion de l'activité**

La maîtrise des outils de gestion est fondamentale pour la réussite de la transition vers l'insertion des jeunes. Elle constitue une part importante de la formation.

- **R.8-1-4 niveau de salaire**

Le sous emploi ou la précarité de l'emploi peuvent constituer des facteurs d'insuccès d'un parcours d'insertion et pousser le jeune vers la migration clandestine. **Le référentiel de cette mesure porte sur le SMIG au niveau de la Côte d'Ivoire qui a été récemment porté à 60.000 Frs CFA.**

- **R.8-1-5 Soutien de la communauté dans le parcours d'insertion**

Le soutien de la communauté a été identifié comme un facteur déterminant de la réussite du parcours d'insertion. Certains cas d'arrêt de parcours d'insertion observés au cours de l'enquête ont été, entre autres, causés par **«un manque d'adhésion de la communauté au projet d'insertion des jeunes.»**

- **R.8-1-6 Soutien familial dans le parcours d'insertion.**

À l'instar du soutien de la communauté, celui de la famille est également fondamental dans le parcours d'insertion des jeunes. **Certains jeunes sont parfois contraints de mobiliser certaines ressources familiales (humaine, matériel, financière, etc.) pour faire face à une situation de blocage dans le parcours d'insertion..**

### **R.8-2 Conformité du bénéficiaire au mode opératoire du programme ou projet d'insertion**

Ces déterminants ont été identifiés en référence au mode opératoire existant au niveau de l'AEJ notamment en ce qui concerne « l'opération agir pour les jeunes .»

- **R.8- 2-1 Conformité du bénéficiaire au volet inscription**

Cette phase constitue la porte d'entrée dans le parcours d'insertion. Le bénéficiaire doit impérativement s'inscrire suivant les directives du programme ou projet.

- **R.8-2-2 Conformité du bénéficiaire au volet sélection**

Cette phase détermine la conformité du profil de base du bénéficiaire à s'engager dans le parcours d'insertion. C'est la phase du profilage du jeune.

- **R.8-2-3 Conformité du bénéficiaire au volet formations**

C'est une phase de formation complémentaire qualifiante liée au projet d'insertion.

- **R.8-2-4 Conformité du bénéficiaire au volet conception du business plan**

Sa conception détermine la capacité du jeune bénéficiaire d'un parcours d'insertion d'accéder au financement.

- **R.8-2-5 Conformité du bénéficiaire au volet validation du dossier de candidature au financement**

C'est l'étape ultime pour accéder au financement. Cette validation constitue une synthèse des étapes antérieures.

- **R.8-2-6 Accès du bénéficiaire au capital pour l'insertion.**

C'est l'accès au capital qui amorce la mise en œuvre de l'activité.

- **R.8-2-7 Conformité du bénéficiaire à la formalisation de l'activité**

Cette étape met en évidence la nécessité de formaliser la structure de mise en œuvre créée par le jeune notamment au niveau de le CEPICI ou d'autres structures compétentes.

- **R.8-2-8 Conformité du bénéficiaire au mode de remboursement**

Prévue dans le mode opératoire de certains programmes ou projets, le remboursement est une étape capitale de l'engagement du jeune dans le parcours d'insertion.

### **R.8.3. Environnement du bénéficiaire dans le parcours d'insertion: externalité**

L'environnement du parcours d'insertion constitue un des déterminants qui influence de façon dominante la réussite du parcours d'insertion des jeunes en auto-emploi l'insertion des jeunes notamment :

- **R.8-3-1 Accès au foncier**

Les difficultés d'accès au foncier ont été identifiées comme faisant partie des facteurs susceptibles de freiner le parcours d'insertion des jeunes.

- **R.8-3-2 Existence de dispositions légales relatives à l'accès au foncier**

Un accès légal au foncier pour l'installation des jeunes constitue un facteur de réussite fondamental. L'accès au foncier doit être attesté d'un document écrit et légalisé. Cette disposition sécurise le parcours d'insertion..

- **R.8-3-3 Suivi du bénéficiaire par la structure d'insertion**

Le suivi est de la responsabilité des structures d'insertion. Il prend différents volets notamment technique et financiers. Il constitue un des déterminants dominants de la réussite du parcours d'insertion des jeunes en auto-emploi.

#### **R.8-4 Rentabilité de l'activité**

**Le niveau de rentabilité de l'AGR influence son impact social et son impact financier au niveau des jeunes entrepreneurs.** c'est ce niveau de rentabilité qui , entre autres, influence le maintien du jeune dans le parcours d'insertion.

### **RESULTAT 9. Les cas témoins du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi**

Sur la base des différents déterminants du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi, 15 jeunes ont été symboliquement identifiés dans huit (08) Communes de la Côte d'Ivoire. **Ces cas symboliques constituent des exemples de « bonnes pratiques » identifiés au cours de l'enquête.**

<b>CAS « D'INSERTIONS TEMOINS » DES JEUNES EN AUTO-EMPLOI</b>			
<b>COMMUNES</b>	<b>DOMAINES D'INSERTION</b>	<b>EFFECTIF DES JEUNES PAR CAS D'INSERTION IDENTIFIES</b>	<b>SEXE DES JEUNES INSERES</b>
GRAND-BASSAM	COMMERCE	01	FEMME
TIAPOUM	SERVICES	01	FEMME
BONOUA	COMMERCE	01	FEMME
	COMMERCE	01	FEMME
	COMMERCE	01	FEMME
COCODY	SERVICES	01	HOMME
MAFÉRE	PISCULTURE	01 Association de 05 jeunes	HOMMES
	COMMERCE	01	HOMMES
	SERVICES	01	HOMME
	AGRICULTURE	01	HOMME
YOPOUGON	ELEVAGE	01 Association de 10 jeunes	01 FEMME 09 HOMMES
	ELEVAGE	01 Association de 04 jeunes	01 FEMME 03 HOMMES
	ELEVAGE	01 Association de 03 jeunes	01 FEMME 03 HOMMES
	COMMERCE	01	FEMME
ABOBO	COMMERCE	01 Association de 12 individus	10 HOMMES ET 02 FEMMES
15 CAS D'INSERTIONS TEMOINS			

▪ 1<sup>er</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN: « OPERATION AGIR POUR LES JEUNES »

CHEF D'ENTREPRISE

**L'Entreprise « CHALLENGE ACADEMY », un jeune chef d'entreprise, deux(02) jeunes salariés à temps plein et 15 jeunes contractuels.**

Fondée en Décembre 2014, l'Entreprise « **CHALLENGE ACADEMY** » est l'initiative du **Jeune N'ZI Yao Fortunat**, 30 ans.



**Les activités de cette entreprise sont axées sur le service. Elles visent à aider les élèves, étudiants, et travailleurs à acquérir les aptitudes nécessaires pour leurs carrières scolaires, académiques et professionnelles.**



Différentes prestations sont menées: **Suivi scolaire à domicile, Formation en langues étrangères, Formation pour travailleurs et autres.**

En 2016, « **CHALLENGE ACADEMY** » a obtenu un financement de 700 000 FR CFA dans le cadre du projet « **agir pour les jeunes** » mis en œuvre par l'**Agence Emploi Jeune (AEJ)**. Ce financement a largement contribué au renforcement de cette entreprise **légalement constituée**. Il a notamment permis d'**accroître la part du marché de l'Entreprise et d'embaucher une quinzaine de jeunes.**

En perspectives, le **Jeune N'ZI Yao Fortunat** souhaite renforcer son entreprise notamment en disposant d'une salle de formation bien équipée et des moyens financiers suffisants pour la publicité. Il **compte accroître plus significativement la part de marché de « CHALLENGE ACADEMY » et diversifier ses activités notamment dans le domaine de l'immobilier.**





▪ 2<sup>ème</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN : FINANCEMENT OIM

**ONG BERCAIL « JEUNES EX MIGRANTS CLANDESTINS »**  
**« Aller me cacher encore dans les coffres des voitures, plus jamais »**

L'ONG BERCAIL est née de la volonté de 12 migrants clandestins qui sont rentrés de la Mauritanie et pris en charge par la PFS d'Abobo avec l'appui de l'OIM. Après un accompagnement technique par la PFS, les membres de l'ONG BERCAIL ont mis en place une activité génératrice de revenu notamment l'achat de 02 minibus destinés au transport en commun dans la ville d'Abidjan.



Le président de l'ONG est l'un des chauffeurs du mini-bus. L'ONG compte également un trésorier et un superviseur de l'activité. Une partie des bénéfices est partagée entre les membres de l'ONG. L'autre partie sert d'épargne pour pérenniser l'activité et développer d'autres.

L'un des objectifs de l'ONG BERCAIL porte sur la lutte contre la migration clandestine des jeunes. Les membres de l'ONG BERCAIL veulent servir d'exemple aux jeunes qui sont tentés par la migration clandestine. **« On peu réussir chez nous .» « aller me cacher encore dans les coffres des voitures, plus jamais.»** affirme le jeune A.P. trésorier de l'ONG. Pour le jeune A.D., superviseur de l'AGR, **« aller souffrir encore, non Ça va . Ce que j'ai vu là, c'est bon. Pendant le voyage au désert, quand un jeune tombe du véhicule, on dit , ya bagage qui est tombé. Le chauffeur ne s'arrête pas. Il continu la route .»**



RESPONSABLE D'UN SALON DE COIFFURE

*« La migration illégale vers l'Europe, c'est pas prudent. C'est dangereux »*

E.M, 28 ans, fille responsable d'un salon de coiffure dans la Commune de Yopougon est un cas d'insertion post THIMO. **Après 6 mois de projet THIMO, elle a bénéficié d'un financement via la PFS de Yopougon pour renforcer son activité.** Pendant ses 06 mois d'activité dans le projet THIMO, elle était « agent d'entretien .» ses taches consistait à faire le nettoyage dans certains services de l'Etat. Apres avoir contribué à la bonne marche des services de l'Etat, le



financement post THIMO a particulièrement contribuer à accroitre son fonds de roulement notamment augmenter la quantité des produits cosmétiques. Cet accompagnement de la PFS lui a permis d'augmenter sa clientèle. Au niveau social, l'impact de cet accompagnement est visible, « *j'ai*

*un chez moi maintenant. J'habite chez moi. Avant je vivais chez quelqu'un .»*

■ 4<sup>ème</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN : AGR POST THIMO

GERANTE D'UNE CAVE

*« Il faut rester au pays, avec le courage tu peux réussir »*

**K.M 29 ans**, est une fille responsable d'une cave dans la Commune de YOPOUGON. C'est une gérante d'un maquis situé dans cette Commune qui est la plus peuplée de la ville d'Abidjan. **Après 6 mois passés dans le projet THIMO** notamment dans la "branche entretien", elle a **bénéficié d'un financement via la PFS de Yopougon**. En décembre 2016, ce financement lui a permis d'ouvrir cette cave dont elle gère avec fierté. *« Je suis mon propre patron .»*



*ce financement est le fruit de son épargne et d'un bonus issu du projet THIMO. Aujourd'hui, KM assure ressentir déjà l'impact de cette insertion « je règle mes problèmes moi-même .»*

En perspective, KM compte accroître son activité en y ajoutant d'autres services.

## ASSOCIATION DES JEUNES PISCICULTEURS DE MAFERE

**« Si vous n'avez pas d'argent et que vous êtes passionné ça peut aller, vous n'êtes pas découragé .»**

L'Association des jeunes Pisciculteurs de Maféré est constituée de 05 jeunes de cette Commune de la Région du Sud-Comoé. Avec l'appui financier de la PFS-SC, ces jeunes passionnés ont mis en place une AGR axée sur la pisciculture.



Pour l'accès au foncier, cette association de jeunes a reçu l'appui de la Mairie de Maféré. C'est un

exemple d'insertion de jeunes qui donne satisfaction à la Mairie. Ces jeunes sont très engagés mais rencontrent quelques difficultés.

**« Vous allez faire ça jusqu'à au sortir, vous allez avoir cent ou deux cent mille. Mais comme on est passionné : si vous n'avez pas d'argent et que vous êtes passionnés ça peut aller, vous n'êtes pas décourager. Actuellement, on a de l'espace mais on ne**

**peut pas avancer. Il ne suffit pas de faire des étangs. Déjà, il y a d'autres qu'on est en train de sécher mais comme actuellement les pluies là arrivent par moment, on attend. Parce qu'il faut sécher, curer et puis utiliser de la chaux. Quand c'est comme ça, soit il y a des œufs dedans, il y a des larves dedans ; donc si vous mettez les gros poissons pendant que vous êtes en train de nourrir les plus petits, ils prennent le**



**temps de poursuivre les plus petits, ils ne grossissent pas. C'est pareil pour les deux étangs ; même il y a un qui est enherbé. Tout ça, c'est question de financement sinon on peut avoir poisson pour mettre dedans.**

**Malgré ces difficultés, ces jeunes sont décidés d'aller de l'avant et ne à aucun moment à migrer clandestinement vers l'Europe.**

## ▪ 6<sup>EME</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN : AGR-FINANCEMENT PFS-SC

**Le jeune habitant de Maféré, fabricant de « faire-tout » et de four de pains fourrés ou gâteaux est biothermique.**

Ce jeune qui a reçu un financement de la PFS-SC est surnommé « Ingénieur » du fait de ses capacités de création. Il sera présenté à travers ses deux produits : le « faire tout » et le « four biothermique pour pains fourrés ou gâteaux »

### ✓ **Le « faire-tout »**

**Une fois que ça chauffe, il y a la matière résistante dedans, il emmagasine dedans même si vous diminuez votre « faire-tout », vous avez la chaleur condensée là-dedans.**

Donc votre « faire-tout » qui faisait un mois, avec ça vous pouvez faire trois mois. C'est comme si madame a mis du fagot ou du charbon pour pouvoir faire cuir doucement la sauce. **Habituellement, il est difficile de faire cuir la sauce graine sur un « faire-tout » mais avec ça, ça devient facile.** Je vends ça ici à Maféré,



surtout les têtes de « faire-tout. » **je vais vendre aussi à Abidjan et des fois, je fabrique et puis des clients emmènent ça au Bénin pour aller commercialiser. Le matériel de travail à vraiment évolué. Mais c'est au niveau du fonds de déroulement pour avancer.**

### ✓ **Four biothermique pour pains fourrés ou gâteaux**

Ce four pour pains fourrés ou gâteaux est biothermique parce qu'il emmagasine la chaleur ; parce que c'est composé de laine de verre et de l'argile. Or, habituellement, les fours emportés, c'est en laine de verre. **Lui conserve un peu de chaleur, vous allumez votre gaz, vous n'avez pas besoin de laisser gaz là longtemps mais vous éteignez, ça emmagasine la chaleur dedans au minimum quarante-cinq (45) minutes même sans le feu.** Son avantage est que d'abord le métal est galvanisé, il ne rouille pas, c'est résistant et puis, il est très économique. Pourquoi on a faire? Parce que le gaz est devenu cher, les gens allument et la bouteille de gaz finie.



**Or avec ce four, vous allumez peut être 35 minutes, si vous éteignez et la chaleur qui est dedans peut cuir votre gâteau ou tout ce que vous pouvez faire dans le four. Donc sa particularité, je crois que c'est très économique et c'est encore avantageux pour nos parents qui veulent faire la pâtisserie et même dans les cérémonies peuvent commander ce genre d'appareil.»** Le jeune ingénieur n'est pas évidemment intéressé par la migration clandestine vers l'Europe.

## DEUX JEUNES PROMOTEURS DE LA COMMUNE D'ADIAKE

*« L'eldorado, c'est ici en cote d'ivoire »*



Dans le cadre du projet THIMO financé par la BAD, deux jeunes de la **Commune d'Adiaké** ont bénéficié d'un **financement via la PFS-SC.**

La Commune d'Adiaké est située dans la région du Sud-Comoé. Dans leur volonté de s'insérer en auto-emploi, les deux jeunes ont choisi de s'investir en agriculture notamment dans la culture de manioc. **Ces jeunes qui ont déjà**

**effectué différentes ventes sont fiers de leur activité, « Je ne veux pas être ouvrier de quelqu'un »** affirme l'un des jeunes qui poursuit en déclarant que **« La richesse commence ici. Le fonctionnaire de l'Etat qui travaille au plateau fini toujours par envoyer sa femme au marché pour qu'il puisse avoir quelque chose à manger sur table au retour du travail. Ce que sa femme va acheter au marché est produit ici. Donc la richesse commence ici, à la terre.. »** Malgré quelques difficultés liées notamment au fonds de roulement, ces deux jeunes restent très engagés et compte agrandir leur parcelle de manioc.

Sur la question de savoir ce qu'ils pensent de la migration illégale, la réponse est claire : **« l'eldorado c'est ici en Côte d'Ivoire. Avec le courage tu peux réussir. »**



### ASSOCIATION YEYOBIE DE YOPOUGON

**« La migration illégale n'est pas bonne. Que les jeunes migrants reviennent travailler pour les ivoiriens .»**

L'association YEYOBIE est un groupement de 4 jeunes de la Commune de Yopougon. C'est une association légalement constituée, dotée d'un récépissé délivré par les autorités compétentes. Avec l'appui de la PFS de Yopougon, cette association a bénéficié d'un financement dans le cadre du projet C2D volet AGR. Ce financement a



permis à ces 04 jeunes de se lancer dans la dynamique de l'auto-emploi notamment dans l'élevage de lapins. **Au cours de notre passage dans le cadre de l'enquête, 25 lapins étaient prêts à être vendus.** Malgré les difficultés liées notamment à la capacité de tenir les délais de livraison exigés par les clients, **les 04 membres de cette association sont fiers de leur activité. Ils espèrent une grande production et un grand marché d'écoulement pour rentabiliser encore plus leur activité.**

La migration illégale est fortement condamnée par les 04 jeunes de cette association.

**« La migration illégale n'est pas bonne. Que les jeunes migrants reviennent**

**travailler pour les ivoiriens. Que les jeunes ivoiriens n'écoutent pas ceux qui disent que c'est facile de partir en Europe illégalement par la méditerranée. .»**



■ 9<sup>ème</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN : AGR-C2D

**ASSOCIATION DES JEUNES PROMOTEURS DE SANGO**

**« Pour migrer il faut passer par les voies légales et non par le désert »**

L'association des jeunes promoteurs de Sango est un groupement de 10 jeunes de la Commune de YOPOUGON SANGO

Parmi les membres de cette association, on compte un ingénieur en Ressources Humaines, un Ingénieur agronome, un jeune détenteur d'un BTS et d'autres qui ont le niveau du secondaire. Depuis Aout 2016, ces jeunes ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du C2D volet AGR. Avec ce financement, ces jeunes se sont lancés dans l'élevage de



lapins. En décembre 2016, ils ont effectué leur première vente avec satisfaction malgré quelques difficultés. **« La demande est forte. Mais nous avons besoin de plus de reproductrices. Avec ce financement, nous avons pu acquérir 50 reproductrices. Nous avons besoin d'au moins 100 reproductrices pour vendre 1000 lapins par mois. Cela nous permettra de couvrir totalement les salaires de tous les membres de l'association et embaucher aussi d'autres jeunes demandeurs d'emploi .»**

Au niveau du marché d'écoulement, **« beaucoup de restaurants nous font la demande. Nous avons juste besoin de plus de reproductrices ».**

Sur la question de la migration clandestine, ces jeunes promoteurs de Sango pensent que les jeunes ivoiriens doivent se rapprocher des structures d'insertion. **« Les jeunes ivoiriens qui migrent illégalement manquent parfois d'informations sur les programmes d'insertion. C'est parfois l'ignorance qui les pousse vers la migration illégale. Ils doivent se rapprocher des structures**



**d'insertion notamment la PFS qui nous a beaucoup aidé dans notre parcours d'insertion. La PFS nous aide aussi à écouler notre production. De ce côté, nous n'avons pas de problème. »**



## ASSOCIATION DES JEUNES QUALIFIÉS DE YOPOUGON SANGO

**« La migration clandestine des jeunes n'est pas une bonne chose. Les jeunes doivent rester au pays et savoir ce qu'ils veulent faire, aimer ce qu'il veulent faire et le faire sérieusement ».**

L'ASSOCIATION DES JEUNES QUALIFIÉS DE YOPOUGON SANGO est un groupement de 03 jeunes de la Commune de **Youpougou Sango**. Elle est composée d'un président, d'un trésorier et d'une secrétaire.

Cette association a reçu un financement, via la PFS, dans le cadre du projet C2D- volet AGR. Avec l'appui de ce financement, elle s'est spécialisée l'élevage de poulet. En décembre 2016, elle a vendu sa 4<sup>ème</sup> bande de poulet. Elle est partie de 500 bandes de poussins à 600 pour atteindre une bande de 1000 poussins. Pour les membres de cette association, **« le rêve d'insertion en auto-emploi commence à se réaliser ».**

Pendant notre enquête, cette association était sur le point de réceptionner une bande de 1000 poussins.

En perspective, l'association des jeunes qualifiés de Yopougou Sango compte construire un autre bâtiment pour **« ne pas se contenter de 1000 poussins ».**



Sur la question de la migration clandestine des jeunes, le président de cette association pense que **« la migration clandestine des jeunes n'est pas une bonne chose. Les jeunes doivent rester au pays et savoir ce qu'ils veulent faire, aimer ce qu'il veulent faire et le faire sérieusement ».**

▪ 11<sup>ème</sup> CAS D'INSERTION TEMOIN : AGR-AEJ

UNITE DE FABRICATION DE SAVONS

« Je gagne un salaire mensuel supérieur à 60.000Frs CFA »

Mme S. est une résidente de la Commune de Grand-Bassam accompagnée par la maison d'insertion des jeunes(MIJ) de la Mairie de Grand-Bassam. Elle est l'une des bénéficiaires des fonds alloués par l'AEJ pour développer une AGR. Pour elle, l'auto-emploi a toujours été une de ses choix pour



s'insérer. Elle a donc mis en place une unité de fabrication de savons. Dotée de niveau secondaire, elle a vite acquis un savoir-faire suffisamment fort pour mettre en œuvre avec succès cette activité. Elle touche actuellement un salaire supérieur au SMIG. Dans son parcours d'insertion, elle a suivi toutes les étapes allant de l'inscription au programme d'insertion jusqu'à l'accès au fonds. Elle bénéficie du suivi de la structure d'insertion notamment l'AEJ qui travaille en collaboration avec la MIJ. Mme S. est satisfaite de



son activité d'autant plus qu'elle juge le rendement de son activité « moyennement acceptable ».

■ 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> CAS D'INSERTIONS TEMOINS : AGR POST THIMO

**FILLES COMMERÇANTES DANS LA COMMUNE DE BONOUA**

**« L'eldorado c'est en Côte d'Ivoire »**

Ces trois cas concernent trois(03) filles de la Commune de Bonoua.

Elles sont des bénéficiaires POST THIMO. Elles ont participé aux programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans la Commune de Bonoua avec l'appui de la PFS Sud- Comoé. Ce programme offre des emplois à court terme sur des périodes allant de dix jours à six mois aux jeunes.



**« Nous avons participé à l'aménagement de la ville. Certains se moquaient de nous. Mais aujourd'hui tout va bien »**

Les THIMO s'apparentent à la notion de « filets sociaux » en fournissant des produits de base et/ou des services sociaux essentiels en échange d'un travail temporaire.

Après 6 mois, ces trois filles ont été insérées dans différentes activités génératrices de revenus(AGR) notamment au niveau de la vente de glaces et de jus. L'une des trois filles à une petite cave et

fait également des livraisons à domicile.

**« Nous avons pris du poids, donc tout va bien. Les affaires marchent bien ».** L'une des filles a été embauchée dans une entreprise de la place et ne compte plus recourir aux THIMO car **« j'ai un emploi. C'est grâce aux THIMO que j'ai eu ce travail car c'est l'entreprise où je fournis ma marchandise qui m'a prise. »**



Sur la question de la migration clandestine, ces trois filles sont catégoriques : « l'eldorado c'est ici ».

▪ 15ème CAS TEMOINS : AGR

**PROPRIETAIRE D'UN SALON DE COIFFURE**  
**« Je ne suis pas intéressé par la migration illégale »**

Il est jeune. Cet habitant de la **Commune de Tiapoum** a bénéficié d'un financement de la PFS pour développer une activité génératrice de revenus. Il a ouvert sans hésiter un salon de coiffure qui lui donne satisfaction. **« Je suis satisfait de l'appui de la PFS »**. La propriété qui règne dans son salon montre qu'il s'implique totalement dans la bonne marche de son activité. A notre arrivée, deux clients attendaient. Un petit garçon était entrain de se faire coiffer, assis confortablement. **« Je n'ai pas besoin de migrer mais je veux être soutenu pour accroître les services de mon salon »**. Ce jeune constitue un modèle d'insertion. Il est parmi les différents bénéficiaires de la PFS dans la région de Tiapoum qui ont fini de rembourser leurs prêts. **Le remboursement a été l'un des problèmes**



**observés dans d'autres Communes visitées.** Certains bénéficiaires, pour différentes raisons n'ont pas pu rembourser les prêts reçus. Cette situation constitue un blocage dans le processus d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. Les jeunes qui reçoivent des fonds pour développer une AGR et qui ne remboursent pas, qu'on cela est prévu, affaiblissent la chance pour d'autres jeunes d'accéder aux financements pour développer leurs activités génératrices de revenus. **C'est pourquoi, ceux qui arrivent à un taux de remboursement de 100% constituent des modèles d'engagement et de**



**responsabilité. Ils sont à encourager et à accompagner.**

## ▪ **RECOMMANDATIONS**

Cette enquête a mis en évidence les **politiques, les modèles d'organisation, les programmes, les projets et services pour l'emploi des jeunes et identifier les difficultés et les bonnes pratiques** en vue de contribuer à la réduction des causes économiques de **la migration clandestine des jeunes en Côte d'Ivoire.**

**Les recommandations seront faites à deux niveaux :**

- **Au niveau de l'emploi ;**
  - **Au niveau spécifique de la migration clandestine des jeunes.**
- I- Au niveau de l'Emploi**

La question de l'immigration clandestine et la problématique de l'emploi des jeunes touchent aussi bien la Côte d'Ivoire que beaucoup de pays Africains.

Au niveau de l'emploi, les recommandations sont donc faites à deux niveaux : **au niveau du Continent Africain et au niveau de la Côte d'Ivoire.**

### **I-1. Au niveau du Continent Africain**

La lutte contre la migration clandestine des jeunes, passe par l'accès à l'emploi. **« Il faut plus d'emplois pour combattre l'immigration illégale »<sup>21</sup>**

Nous reprenons donc ici, **dix(10) recommandations** portant sur une « **dynamique de création d'emplois en Afrique** » et issues du « **Livre blanc pour l'emploi en Afrique** » dégagé lors du sommet des partenaires sociaux tenu en décembre 2015 à Casablanca au Maroc

#### ***1. Création des conditions d'une croissance génératrice d'emplois décents et productifs***

- Climat, environnement des affaires pour favoriser l'investissement ;
- Recherche et développement;
- Paix, sécurité et bonne gouvernance;
- Réformes structurelles et stratégies sectorielles;
- Productivité et compétitivité des entreprises;
- Respect et promotion des principes et des droits fondamentaux au travail ;
- Promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) ;
- Transition de l'informel vers le formel ;
- Prise en compte des revenus et des conditions du travail.

#### ***2. Dialogue social et institutionnalisé***

- Partenaires sociaux indépendants et représentatifs ;
- Institutions de dialogue fonctionnelles et pérennes ;
- Engagement à mettre en œuvre et respecter les accords.

#### ***3. Développement de l'entrepreneuriat***

- Plaidoyer pour une culture entrepreneuriale et développer les relations entre entreprises, écoles et universités ;

---

<sup>21</sup> Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire. Fraternité Matin du 15 Juin 2017. N° 15 755 P. 1

- Développer les activités génératrices de revenus ;
- Promotion de l'auto-emploi des jeunes et femmes ;
- Créer un cadre incitatif et des lieux d'hébergement (pépinières d'entreprises) ;
- Mettre en place une caravane pour le développement des activités génératrices de revenus et promouvoir les coopératives ;
- Formation à la création et à la gestion des entreprises ;
- Développement de l'économie sociale et solidaire.

#### **4. Développement de la formation en adéquation au marché du travail**

- Promotion de la formation qualifiante en vue de faciliter l'insertion dans le marché du travail ;
- Formation professionnelle et continue;
- Développement des différents modes de formation : apprentissage, alternance, formation à distance ;
- Rendre les stages en entreprises obligatoires ;
- Repenser et adapter les orientations scolaires en fonction des exigences du marché du travail ;
- Implication du secteur privé dans le curricula/programmes de formation ;
- Mise en place d'un plan de mise à niveau sur le savoir-être.

#### **5. Création, développement et réglementation des systèmes d'intermédiation du marché du travail**

- Promotion de la convention 181 de l'OIT sur les agences d'emplois privés ;
- Mobilité de la main-d'œuvre dans le respect des droits des migrants.

#### **6. Création d'un observatoire tripartite de l'emploi et de l'employabilité**

- Identification des besoins présents et futurs ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

#### **7. Mise en place d'un plan incitatif de recrutement pour les entreprises et pour les associations**

- Promotion d'une politique d'incitation au profit des demandeurs d'emplois, des entreprises et des associations pour favoriser la création d'emplois

#### **8. Négociation, signature et mise en œuvre d'un Pacte social tripartite au niveau régional et au niveau national avec les parties prenantes (État, Employeurs et Travailleurs) pour une croissance inclusive créatrice d'emplois décents**

- Créer les conditions de la confiance entre les partenaires sociaux en respectant les prérogatives des uns et des autres

#### **9. Renforcement des capacités des partenaires sociaux**

#### **10. Mise en place d'un système de suivi-évaluation**

## I-2. Au niveau de la Côte d'Ivoire

Les recommandations sont faites au niveau de différents niveaux du dispositif national d'insertion des jeunes.

### I-2-1 Au niveau des structures d'insertion

- **Accroître la contribution financière de l'Etat dans la mise en œuvre des programmes/projets d'insertion des jeunes**

Les différentes structures d'insertions des jeunes mettent tout en œuvre pour résoudre la question de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. La PFS, malgré son remarquable travail constaté sur le terrain, ne dispose d'aucune subvention permanente du Gouvernement pour mettre en œuvre différents programmes/projets en faveur des jeunes.

- **Renforcer la collaboration entre structures d'insertion**

**La collaboration entre les différentes structures d'insertion existe.** Mais elle se doit être renforcée d'autant plus que ces différents dispositifs s'adressent généralement à la même cible

- **Renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires des programmes/projets d'insertion**

Au cours de l'enquête, **le relâchement du suivi et évaluation des jeunes bénéficiaires ont été évoqués** comme l'une des raisons de l'insuccès de l'insertion des jeunes notamment au niveau de l'auto-emploi. L'insuffisance des moyens financiers destinés aux « missions des agents sur le terrain » a été évoquée comme l'une des raisons de cette situation. Des efforts financiers doivent être faits à ce niveau.

### I-2-2. Au niveau des structures de placement des jeunes

- **Renforcer l'implication des entreprises de placement pour l'emploi salarié**

Une bonne collaboration de certaines entreprises a été évoquée notamment au niveau de l'AEJ. Mais des « réticences récurrentes » de la part de **certaines entreprises ont été relevées. Les mesures d'encouragement des entreprises pour accueillir les jeunes stagiaires** devront être renforcées.

### I-2-3. Au niveau des partenaires financiers locaux et internationaux

- **Accroître le financement des activités génératrices de revenus(AGR)**

En Côte d'Ivoire, on observe **un difficile accès des jeunes au financement relatif aux activités génératrices de revenus.** Face à l'inaccessibilité aux banques commerciales, les Micro-finance restent une alternative pour les jeunes qui s'engagent en auto-emploi. Les micro-finances doivent d'avantage s'ouvrir aux jeunes entrepreneurs avec un taux d'intérêt accessible pour les différents emprunts. L'Etat doit prendre des mesures d'accompagnements financiers de certaines Micro-Fiances.

- **Accroître la contribution des partenaires financiers internationaux dans le dispositif d'insertion des jeunes.**

Différents programmes et projets identifiés au cours de l'enquête ont été financés par les partenaires internationaux notamment la BAD et l'AFD. Malgré les efforts financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire pour le financement des différentes programmes/projets d'insertion

des jeunes, la contribution des partenaires internationaux doit croître pour aider plus de jeunes demandeurs d'emploi.

#### I-2-4. Au niveau des collectivités locales

**Accroître le financement des structures d'insertion notamment la PFS l'accès au foncier pour les jeunes engagés dans le parcours d'insertion.**

Le cas de la PFS dont le financement vient des collectivités est édifiant. Un moyen de déplacement devrait être mis à la disposition de certains coordonnateurs notamment au niveau des PFS locales pour faciliter le suivi des jeunes engagés dans le parcours d'insertion.

#### I-2-5. Au niveau des jeunes engagés dans le « parcours d'insertion »

- **Réaménager la procédure d'accès à la liquidité liée aux fonds de roulement des AGR.**

L'accès au fonds de roulement conditionne la bonne marche de l'activité. Face aux différentes difficultés d'accès à ce fonds, la procédure d'accès devrait être réaménagée sans pour autant laisser trop de liberté d'accès aux jeunes.

- **Faciliter l'accès aux crédits pour les activités des jeunes insérés**

L'accès aux crédits conditionne la pérennisation de l'activité. Face aux différentes difficultés d'accès aux crédits, l'Etat doit renforcer les programmes de financement des AGR. Les Micro-finances doivent s'ouvrir plus au financement des AGR.

#### I-2-6. Au niveau des jeunes demandeurs d'emploi

- **Accroître l'accès à l'information**

On observe que l'accès à l'information relative aux **opportunités d'insertion constitue l'une des difficultés majeures auxquelles les jeunes demandeurs d'emploi sont confrontés**. Cette difficulté d'accès à l'information concerne les jeunes diplômés et non diplômés. Des points d'information sur les différents programmes/projets et services pour l'emploi devraient être ouverts dans toutes les Communes du pays. Certaines structures de la société civile notamment les ONGs et les Associations des jeunes dans les quartiers et villages devraient être impliquées dans la diffusion de proximité des différentes informations relatives aux programmes/projets et services d'insertion des jeunes.

- **Renforcer les efforts de résolution de la question de l'inadéquation Formation-Emploi**

L'adéquation entre les compétences acquises et celles requises a été relevée comme souvent problématique. **L'approche des FCQ notamment doit cibler d'abord la**



**demande sur le marché d'emploi.** Les jeunes doivent être formés en rapport avec les besoins du marché du travail notamment au niveau des Communes.

- **Renforcer l'accès aux programmes/projets et services d'insertion pour les jeunes peu qualifiés demandeurs d'emploi**

Les jeunes faiblement qualifiés disposent de peu de ressources dans leur environnement de vie. Leurs perspectives d'emploi ne sont généralement axées que sur les opportunités d'emploi précaires ou sur l'auto-emploi de survie. **Ils exercent en grande majorité dans l'auto-emploi de façon informelle ou travaillent comme « apprentis ».** Cette précarité les expose à la tentation de la migration clandestine. **Au total, 40 jeunes migrants sur les 50 jeunes migrants touchés qui sont rentrés en Côte d'Ivoire exerçaient dans l'auto-emploi de façon informelle ou travaillaient comme « apprentis ».**

#### **I-2-7. Mettre en place une fiche des déterminants basiques du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi**

L'insertion d'une grande partie de jeunes ivoiriens passe par l'auto-emploi. La transition des jeunes demandeurs d'emploi vers l'auto-emploi nécessite la mise en place d'un outil de mesure des différents déterminants qui conditionnent le succès de cette insertion. Au cours de l'enquête, des membres de l'équipe d'enquête et une équipe de la PFS-CI ont travaillé sur la mise en place de cette fiche des « **déterminants basiques du modèle de réussite de la transition des jeunes vers l'insertion en auto-emploi** ». elle a permis d'identifier les « **15 cas témoins d'insertion** » présentés dans ce rapport. Cette fiche doit être renforcée. Elle doit faire l'objet d'un atelier de réflexion entre les différents acteurs du dispositif national d'insertion des jeunes notamment la PFS, l'AEJ, L'AGEFOP, le BCP-Emplois, les Ministères chargés de la question d'insertion des jeunes, la Société Civile, les partenaires financiers, etc.). Cette approche permettra de mettre en place un document consensuel qui sera utilisé par toutes les structures de mise en œuvre et contribuer au succès de l'insertion des jeunes notamment en auto-emploi.

#### **II. Au niveau de la Migration Clandestine des Jeunes**

Les différentes mesures spécifiques prises par le gouvernement ivoirien pour lutter contre la migration clandestine des jeunes doivent être encouragées et accompagnées par les différents partenaires nationaux et internationaux.

La sensibilisation sur la question de la migration clandestine doit inclure différents acteurs notamment : **les familles, les Communautés ethniques, les Communautés religieuses, les jeunes demandeurs d'emploi, les jeunes engagés dans les parcours d'insertion, les jeunes migrants rentrés en Côte d'Ivoire, etc.**

---

## Remerciements

---

### L'enquête a été réalisée en Avril-Juin 2017

Le rapport a été préparé par Jean Amand Rodrigue NDOULOU, LEONE DE VITA, S. BOU Valérie, AGUIE Olive, KRA Narcisse, KONE Mory, Joseph Jonathas GOMON, Antoinette BONOGO.

Avec l'appui technique des **responsables des structures d'insertion**(PFS, AGEFOP) notamment pour le traitement des données et la validation des sections de ce rapport relatives aux programmes, projets et services mis en œuvre en faveur des jeunes demandeurs d'emplois.

Le **CDRF** saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication pour remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui l'ont accompagné dans la réalisation de cette enquête. .

C'est le lieu pour nous de saluer la collaboration franche des **différentes structures d'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire** notamment la **PFS, l'AEJ, l'AGEFOP et le BCP-EMPLOIS**, ce qui a pu permettre d'assurer la validation des données, le respect des délais de réalisation des différentes étapes malgré quelques impondérables dans l'exécution de certaines tâches.

Nous remercions particulièrement :

- **Les jeunes bénéficiaires des programmes/projets d'insertion rencontrés, les jeunes demandeurs d'emplois écoutés, les jeunes migrants clandestins rencontrés qui sont rentrés en Côte d'Ivoire, pour leur entière disponibilité** et exprimons notre gratitude aux autorités administratives et politiques pour leur sollicitude et leur assistance aux équipes sur le terrain ;
- **Le personnel de terrain à savoir les Agents de collecte**, pour leur courage, leur endurance et leur dévouement ayant permis de surmonter les conditions de travail parfois difficiles ;
- **Le personnel de l'Encadrement technique de l'enquête** (Consultants, informaticien, Comptables, etc.) pour leur efficacité et leur disponibilité pendant toute la durée de l'enquête ;
- La **Mairie de VINOVO**, la **Mairie de Grand-Bassam**, la **Maison d'insertion jeunes(MIJ)**, le **Comité VINOVO FOR AFRICA** et le **GROUPE ABEL** pour leur accompagnement ;

Une motion de remerciement mérite d'être adressée au **Ministère de l'intérieur d'Italie** et la **REGION PIEMONTE** pour leur volonté manifestée en mettant à la disposition du **CDRF** les moyens nécessaires à la réalisation de cette enquête.

**LEONE DE VITA**  
DIRECTEUR GENERAL DE LA C. ABEL

**J. A. R. NDOULOU**  
RESPONSABLE DE L'ENQUÊTE